



Agence Régionale
de Développement



Coopération Sénégal – Espagne



Agence Espagnole
de Coopération Internationale
pour le Développement



Programme d'Appui à la Diversification des activités Agricoles en Casamance (PADAC)

Termes de référence relatifs à l'étude
sur les initiatives complémentaires à mener
dans les filières à potentiel élevé

Avril 2010

I – Contexte et justification

Suite à la crise qui a sévi en Casamance, un bon nombre de dynamiques et d'interventions de développement ont été freinées ou arrêtées. Durant ce temps, la nature n'a pas attendu et entre autres l'avancée de la langue salée a progressé. D'autre part, le déplacement de certaines populations a fait accuser un retard conséquent par rapport au reste du Sénégal, notamment en termes de renforcement des capacités et d'équipement dans le domaine agricole. A présent, le retour conjugué des populations et des partenaires encourage et nécessite un développement cohérent et synergique de la Région.

Dans ce contexte et dans le cadre de la coopération entre le Royaume d'Espagne et la République du Sénégal, le Programme d'Appui à la Diversification des activités Agricoles en Casamance (PADAC) est à pied d'œuvre, avec un démarrage effectif début 2010, suite à une phase de préparation déroulée en 2008-2009. Ce Programme, qui répond aux grandes stratégies nationales de réduction de la pauvreté (DSRP II, SCAC) et de développement agricole (LOASP), cible des périmètres répartis à travers l'ensemble de la Région de Ziguinchor.

L'objectif général du PADAC est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations en Casamance à travers le secteur agro-économique. Plus spécifiquement, il vise à redynamiser le secteur agricole par la promotion de produits locaux diversifiés et à promouvoir la création d'emplois et de revenus réguliers, particulièrement en milieu rural.

Ce Programme a pour cibles les producteurs agricoles de la Région de Ziguinchor (particulièrement les exploitations familiales) ainsi que tout autre opérateur économique concerné (transport, conditionnement, transformation, commercialisation, ...), organisés à travers la Coopérative Agricole en Basse Casamance (CABAC).

Afin de faciliter et de piloter sa mise en œuvre, un Comité Régional de préparation et de suivi des projets de Coopérative Agricole (CRCA) est mis sur pied par Arrêté n° 07/CRZ du 03 juin 2008. Ce comité se compose de représentants des Collectivités Locales, de la Société Civile (dont organisations de producteurs), des Services Techniques Déconcentrés, des Chambres Consulaires, des Structures de Recherche et de Formation, des Partenaires Techniques et Financiers et d'autres personnes ressources. A la base, l'encadrement est assuré par les Structures Techniques (SDDR, CADL, ANCAR) et les Collectivités Locales (à travers le Comité Filières et Activités Génératrices de Revenus, institué au niveau du Cadre de Concertation de chacune d'entre elles).

Les enjeux et principes directeurs du Programme sont les suivants :

- Afin de réduire conséquemment les risques (écroulement du marché, concurrence déloyale, contrainte hydrique, ...), une première approche monoculturale (banane) fait place à une démarche basée sur la diversification des productions et des activités liées.
- Des études appropriées sont effectuées de manière participative et itérative.
- La création de la Coopérative permet d'assurer aux producteurs un accès opportun aux intrants et équipements de base ainsi qu'à des circuits commerciaux garantis ; chacun y trouve son compte selon sa propre production.
- Les périmètres recensés (5.000 ha à ce jour) sont aménagés progressivement, dans le cadre de partenariats spécifiques et suite à l'expansion de la Coopérative.
- Les variétés proposées répondent aux besoins de marchés pré identifiés (locaux, nationaux ou internationaux).

- Plusieurs milliers d'emplois directs sont créés (au niveau de la production agricole, du transport, des unités de conditionnement et de transformation, des bureaux, du port, etc.).

Un premier appui pour la prise en charge de la phase de préparation du Programme a été effectué à travers la mise en œuvre du Programme Intégré d'Appui à la Réinsertion Economique et Sociale des Populations affectées par le conflit en Casamance (PIARESPO), ancré à l'Agence Régionale de Développement de Ziguinchor (ARDZ). Les principales étapes déjà franchies durant cette phase sont les suivantes :

- 1° Sensibilisation/information (selon la première approche mono culturelle)
- 2° Recensement des producteurs et périmètres et élaboration d'une base de données, avec une priorisation à partir de critères prédéfinis (expérience de production, formalisation entrepreneuriale, répartition territoriale équitable, périmètres de 6 ha minimum, sols adéquats, accès à une eau conforme, impact social et environnemental, adhésion à la Coopérative, parcelles affectées par la Collectivité Locale concernée, etc.)
- 3° Création de la Coopérative régionale structurée en 3 sections zonales et 25 sous-sections communautaires (des membres sont délégués à chaque niveau et un bureau exécutif est mis en place, ainsi qu'un conseil d'administration au niveau régional) et élaboration des statuts et du règlement intérieur

Actuellement, une Subvention d'Etat, accordée par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) et portée par l'ARDZ, doit permettre :

- une nouvelle démarche de sensibilisation/information (selon la seconde approche de diversification culturelle) ;
- la tenue de la présente étude sur les filières agricoles de la Région (diagnostic des initiatives existantes, identification et analyse des filières objets du Programme, stratégies à développer) ;
- l'élaboration et la réalisation de projets pilotes (6 minimum, répartis équitablement entre les zones) ;
- le renforcement des capacités de la CABAC et des acteurs concernés (réalisation d'infrastructures administratives et de stockage, appui institutionnel, formation).

Par la suite et sur la base d'une CABAC renforcée et active, l'ensemble des types d'outils dont dispose la Coopération Espagnole (bilatéraux, non gouvernementaux, décentralisés, partenariats publics/privés) pourront être mieux mobilisés, ainsi que ceux d'autres intervenants. Dans ce sens, l'identification et la mise en œuvre de partenariats sont préconisés afin d'augmenter progressivement le dynamisme et la rentabilité des filières ciblées.

Les présents termes de référence sont donc relatifs à l'étude filières suscitée, à mener dans le contexte décrit ci-avant et selon les éléments explicités dans la suite du document (objectifs à atteindre et résultats attendus, méthodologie et tâches spécifiques, zone et durée de l'étude, profil du prestataire, dossier de soumission).

II – Objectifs à atteindre et résultats attendus

Cette étude a pour objectif principal de cadrer l'intervention du PADAC, sur la base des dynamiques existantes dans les filières à potentiel élevé (porteuses).

Les résultats attendus de l'étude sont :

- ❖ A des fins de développement de complémentarités et de synergies, l'état des lieux et l'analyse de l'approche des initiatives mises en marche dans la Région sont effectués
- ❖ Les principales filières objets du Programme sont identifiées
- ❖ Lesdites filières sont analysées selon leurs différentes étapes (production, transport, stockage, conditionnement, transformation, commercialisation) et les principales catégories d'acteurs aux différents maillons de la chaîne sont identifiées et quantifiées
- ❖ La stratégie d'intervention dans la filière, notamment en termes de renforcement des capacités, est déterminée
- ❖ Des recommandations pour la mise en œuvre du Programme sont proposées

Un produit est attendu de cette étude, sous la forme d'un rapport de consultation présentant notamment l'approche méthodologique, l'analyse exhaustive de la situation, l'identification et l'analyse des filières retenues, la stratégie à y mener, les recommandations et un plan d'action (à court, moyen et long terme) avec un budget prévisionnel, un plan de suivi et d'évaluation ainsi que le dispositif opérationnel pour sa mise en œuvre.

III- Méthodologie et taches spécifiques

La méthodologie sera basée sur une démarche participative et itérative qui fera appel à toutes les catégories d'acteurs locaux potentiellement concernés ; ainsi, toutes les composantes socioprofessionnelles et territoriales ciblées par le PADAC seront impliquées dans ce processus.

A. Analyse de la situation et diagnostic

1. Procéder à une revue documentaire, en analysant les documents de base produits dans le cadre de la mise en œuvre du PADAC et par les autres intervenants (PADERCA, PADEC, CPAS, Wula Nafa, etc.) : études, plans d'action, notes de présentation, rapports de formulation, d'exécution, de capitalisation et d'évaluation, etc. Cette étape permettra de cerner les éléments du contexte d'intervention, dont situation socioprofessionnelle en milieu rural, mise en œuvre des politiques agricoles, intervenants du secteur, stratégies mises en œuvre, groupes cibles concernés, objectifs à moyen et long terme.
2. Effectuer une analyse diagnostic des filières et intervenants : dont situation filière, potentialités et contraintes, dynamiques en cours.
3. Identifier les problèmes restant à résoudre et les potentialités d'intervention, dans une approche complémentaire et synergique.

B. Identification et analyse des filières objets du Programme

1. Sur la base de l'analyse de la situation et du diagnostic, identifier les filières potentielles d'intervention du Programme, tout en projetant une priorisation entre celles-ci.
2. Approfondir l'analyse desdites filières, notamment en termes de capacités et pratiques des acteurs, atouts et forces, obstacles et faiblesses. Toutes les initiatives substantielles

(dont études) déjà menées au niveau des filières ciblées sont à prendre en considération.

C. Elaboration de la stratégie d'intervention au sein des filières

1. Définition des axes et objectifs d'intervention.
2. Choix des cibles, en identifiant et en analysant tous les publics cibles auquel le PADAC pourrait s'adresser pour atteindre les objectifs de sa stratégie d'intervention : catégories socioprofessionnelles (producteurs, transporteurs, transformateurs, industriels, commerçants, ...) et structures d'encadrement (Collectivités Locales, Services Techniques, ...). L'analyse des différents publics devra faire ressortir une hiérarchisation des cibles selon leur niveau de contribution à l'atteinte des objectifs. Le dispositif de concertation et de coordination des acteurs en faveur de l'harmonisation des interventions sera particulièrement à exploiter.
3. Choix des actions, argumenté en fonction de sa contribution à l'atteinte des objectifs et de l'adaptation à la cible visée. De ce fait, il s'agira aussi d'identifier selon les profils de compétence existants, le type d'activités de renforcement de capacités à introduire pour une bonne gestion de la démarche.
4. Élaboration du plan d'opération (intégrant entre autres le cadre logique d'intervention, les acteurs concernés par chaque activité, les indicateurs de résultats, les hypothèses préalables, un chronogramme et un budget indicatifs).
5. Élaboration du plan de suivi de la stratégie d'intervention, dans le concert de la décentralisation et de la déconcentration en relation forte avec la capitalisation des données par le système de suivi-évaluation à mettre en place avec l'appui particulier de l'ARD (à travers le dispositif d'harmonisation des interventions). Les procédures de mise en œuvre ainsi que les outils à mettre en place devront être identifiés.

D. Recommandations pour la mise en œuvre

Il s'agira d'émettre des recommandations, voire des principes directeurs, qui permettront une exécution adéquate du Programme en vue de l'atteinte de ses objectifs.

E. Elaborer le rapport provisoire

Sur la base du travail effectué selon les paramètres explicités ci-avant, le Prestataire élaborera le rapport provisoire, à amender dans un premier temps par le CT/CRCA. A cet effet, dix (10) copies papier et deux fichiers électroniques en formats Word et PDF seront transmis à l'ARD.

F. Elaborer les TDR et animer un atelier de validation de l'étude

Sur la base de termes de référence à partager, le Prestataire devra animer un atelier de validation de l'étude, organisé avec l'appui de l'ARD et regroupant les représentants des différentes catégories d'acteurs concernées : Société Civile (producteurs, ...), Collectivité Locales, Administrateurs, Services Techniques, Partenaires Techniques et Financiers, etc. Pour les besoins de cet atelier, le Consultant présentera sous un format PowerPoint les résultats de son travail confinés dans le rapport provisoire amendé. Cette présentation comprendra nécessairement :

- la synthèse des résultats obtenus ;
- le résumé et l'analyse du diagnostic consolidé ;
- la présentation des propositions d'activités constituant la stratégie d'intervention du Programme.

En outre, le Consultant remettra à l'ensemble des participants une copie papier de la présentation, voire d'autres documents utiles.

G. Finaliser l'étude sur la base des recommandations de l'atelier.

Après la tenue de l'atelier de partage et de validation de l'étude, le Consultant soumettra le rapport définitif, sous forme de dix (10) copies papier et de deux fichiers électroniques en formats Word et PDF.

IV – Zone et durée de l'étude

L'intervention du Prestataire se déroulera principalement dans la zone ciblée (Région de Ziguinchor), voire si nécessaire dans les zones voisines et le reste du pays, et la mission couvrira une durée maximum de soixante (60) jours calendaires centrés au mieux sur les mois de mai et juin 2010.

V – Profil du Prestataire

La mission sera effectuée par un prestataire (cabinet, bureau d'études, consultant ou équipe, etc.) disposant du profil suivant :

- Forte expérience dans la réalisation d'études sur les filières agricoles
- Expertise avérée en analyse socioéconomique et agronomique
- Maîtrise des politiques et stratégies de promotion des filières agricoles
- Connaissance du contexte de la décentralisation et de la déconcentration
- Connaissance avérée de la zone (Casamance, dont Région de Ziguinchor)
- Chef de mission (ou Consultant) : agroéconomiste spécialisé en filières agricoles, avec au moins 10 ans d'expérience dans la conduite de missions de terrain similaires

L'équipe sera complétée au besoin, en fonction du profil requis selon les dispositions ci-avant.

VI – Dossier de soumission

Les Soumissionnaires déposeront une offre, valable 60 jours après la date de soumission, comprenant :

- une approche méthodologique d'intervention, qui tient compte de la compréhension des présents termes de référence ;
- la composition de l'équipe et responsabilités de ses membres (au cas échéant) ;
- l'expérience de la structure dans les domaines ciblés et/ou le curriculum vitae du ou des consultant(s), avec les attestations nécessaires ;
- les moyens logistiques qui seront mis en œuvre ;
- le chronogramme de réalisation de la mission ;
- le budget y afférent en tenant compte de la reprographie des documents de travail (offre financière).

Les dossiers de soumission seront adressés, sous pli fermé portant la mention « Etude filières / PADAC » avec l'offre financière séparée (sous pli fermé à l'intérieur du premier), à

Monsieur le Directeur de l'ARD de Ziguinchor au quartier Santhiaba Ouest n°550 - BP 402 -
 Tel : 33 938 82 90 ; les offres, composées d'un original et de cinq (05) copies, seront reçues
 jusqu'au vendredi 30 avril 2010 à 12 heures au niveau de l'ARD de Ziguinchor.

VII – Critères d'évaluation

| Critères | Sous-critères | Points | Observations |
|---|---|----------------------------|---|
| Conformité du plan de travail et de la méthode proposés aux TdR | Approche technique et méthodologique | 15 | La note technique minimum requise pour être admis est de 70 points sur 100 |
| | Plan de travail (calendrier) | 15 | |
| | Organisation et personnel | 10 | |
| Qualification et compétences du personnel pour la mission | Qualifications générales | 15 | |
| | Pertinence avec la mission | 30 | |
| | Expérience de la région et de la langue | 15 | |
| Offre financière | Formule utilisée | $S_f = 100 \times F_m / F$ | Sf = note financière Fm = proposition la moins disante F = montant de la proposition considérée |
| Les poids attribués aux propositions technique et financière sont respectivement 0,7 et 0,3 | | | |